

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 janvier 2023 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 17

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASSELMEIER – M. Bernard DUVOT – M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - M. Didier JACQUES - Mme Christine KUNERAT - M. Jean-Michel ACHARD - Sophie FROMOND - Mme Ingrid NEYERS - M. Joris ANDRE - M. Gino GAUDIO - Mme Francine CUTAIA.

Absent excusé : M. Yann CARDELLINI donne procuration à Mme Sophie FROMOND

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 janvier 2023 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - Communications
1. Motion sur le projet d'A31 bis
 2. Achat de terrains de voirie
 3. Acte de constitution de servitudes pour la centrale photovoltaïque
 4. Convention relative au diagnostic archéologique de la zone sportive et ludique

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- Nouvelle directrice à l'EHPAD d'Illange
- Achèvement des enquêtes publique et parcellaire sur la déclaration d'utilité publique du projet de complexe sportif et ludique
- Visite de l'ancien presbytère par France Domaine, en attente de l'estimation, puis diagnostics réglementaires
- Divagation de chiens secteur des Côteaux – Démarches effectuées en gendarmerie, les plaignants n'ont pas voulu porter plainte en gendarmerie
- Installation de la base de vie de la plateforme EDF Renouvelables sur le site de Mosparc
- Compte-rendu de l'assemblée générale de la voix des livres
- Point d'avancée du projet du complexe sportif et ludique (programmation des fouilles archéologiques, dossier Loi sur l'eau, dossiers de subvention en cours de préparation, permis d'aménager en cours d'instruction)
- Motion A31 bis adoptée par la communauté d'agglomération « Portes de France-Thionville »
Individuellement, chaque personne peut récupérer la motion en mairie pour la signer
Bilan de la réunion publique supplémentaire à Bertrange

- Bilan positif de la soirée clôturant « les décorations de Noël »
- Conférence des Maires prévue au centre culturel le vendredi 3 février 2023
- Préparation du budget primitif 2023 par les commissions communales (réunions à programmer)

ORDRE DU JOUR

N° 2023-006 – Motion sur le projet d’A31 bis

Depuis près de 30 ans, élus, riverains, et techniciens débattent et travaillent sur ce projet qui prend une acuité particulière sur sa section nord.

Lors du Copil du 8 novembre présidé par M. le Préfet de Département, réunissant élus, collectifs et associations, il a été décidé que la nouvelle concertation porterait sur 4 variantes :

- Variante F10 –Viaduc (Sud de Thionville et Viaduc).
- Variante F4 - tunnel profond (Via Florange).
- Variante F5 - tunnel de surface (via Ouest de Florange).
- Variante F5 – tunnel profond (via Ouest de Florange).
-

A l’issue de ce Copil, l’Etat a engagé depuis le 21 novembre 2022 une concertation sur le projet d’A31 bis, en particulier sur le secteur nord consistant d’une part en l’élargissement de la section autoroutière entre Thionville et la frontière luxembourgeoise et d’autre part en la création d’une section en tracé neuf pour le contournement de Thionville.

Considérant les éléments publiés dans le dossier de concertation et présentés lors du Copil du 8 novembre 2022, la Communauté d’Agglomération Portes de France-Thionville rappelle que :

Le projet d’autoroute a fait l’objet de procédures, de débats publics depuis plus de 30 ans.

- Dès les années 1990, le projet A32 a émergé et a fait l’objet d’un débat public en 1992.
- Abandonné en 2010, l’Etat a travaillé à l’émergence d’un nouveau projet dénommé **A31bis dont l’objectif est de répondre aux enjeux de congestion de l’A31 tout en privilégiant les aménagements sur place plutôt qu’un tracé neuf.**
- Le 3 décembre 2014, la Commission Nationale du Débat Public a décidé que le projet ferait l’objet d’un débat considérant **« l’intérêt national et international du projet et de ses impacts socio-économiques sur l’environnement et sur l’aménagement du territoire dans un secteur fortement urbanisé. »**
Le projet A31 Bis a ainsi fait l’objet d’un débat public du 15 avril au 30 septembre 2015.
- La décision ministérielle du 12 février 2016 a pris le parti de **poursuivre le projet et prolonger les études.**
- Du 13 novembre 2018 au 11 mars 2019, le projet A31bis a fait l’objet d’une concertation publique dont le bilan a été publié en juin 2019 par l’Etat.

Sur le secteur nord, la commande ministérielle issue de cette concertation a prescrit le lancement des études préalables à la déclaration d’utilité publique de Richemont à la frontière luxembourgeoise avec une réalisation dans les meilleurs délais possibles confirmant ainsi l’intérêt de ce projet.

Le projet proposé répond à des enjeux réels en termes de mobilité rendant cette infrastructure essentielle pour les territoires concernés :

- **L’A 31bis comme réponse urgente à la saturation actuelle de l’A31.**

- Le trafic actuel dépasse les 100 000 véhicules /jour sur certaines sections faisant de l'A31 l'autoroute la plus chargée d'Europe avec une moyenne de 8 à 12 000 poids lourds/jour avec de réels enjeux de sécurité pour les usagers.
 - Des embouteillages quotidiens sont observés aux heures de pointe au niveau des échangeurs de la traversée de Thionville ou à proximité de la frontière luxembourgeoise.
 - Cette situation amène les travailleurs transfrontaliers à utiliser les Routes Départementales voire Communales, non adaptées, accroissant la dangerosité.
 - Alors que la circulation globale a augmenté de 30% en 20 ans, les prévisions annoncent un fort accroissement des travailleurs transfrontaliers (117 000 en 2022 à 136 000 en 2030). Il y aurait plus de 100 000 frontaliers résidant dans le nord-lorrain en 2030.
- **L'A31bis comme élément majeur d'une politique de mobilité multimodale au service de l'Aménagement des Territoires :**
 - D'importants projets sont menés pour améliorer et augmenter la capacité des transports collectifs et pour développer les frets ferroviaires et fluviaux.
 - La Région Grand Est s'est ainsi engagée fortement à développer l'offre ferroviaire entre Metz et le Grand-Duché du Luxembourg développant notamment un Réseau Express Métropolitain. L'objectif à l'horizon 2028-2030 est de pouvoir proposer entre 20 000 et 22 000 places dans chaque sens aux heures de pointe au lieu de 9 000 et 11 000 aujourd'hui, soit un doublement de l'offre actuelle.
 - La France et le Luxembourg se sont engagés dans le développement d'infrastructures de mobilité par un financement partagé.
 - Plusieurs solutions visant à améliorer la mobilité sont par ailleurs développées par les Collectivités dans les territoires : lignes de bus transfrontalières, développement de P+R, création d'une 3^{ème} voie dédiée aux transports collectifs sur 3 itinéraires de Routes Départementales notamment entre Hettange et Frisange, développement du covoiturage, développement de lignes de Bus à Haut Niveau de Service notamment de Thionville à Esch-sur-Alzette, développement des mobilités alternatives avec la mise en place de voies dédiées aux modes doux de déplacement.
 - Ces différents projets confirment la nécessité de choisir un tracé facilitant l'accès aux friches industrielles et permettant ainsi leur valorisation et leur ouverture à des projets économiques
 - Le télétravail est depuis la crise Covid soutenu comme un moyen de réduire les flux de circulation et a été autorisé plus largement passant de 24 à 29 jours puis de 29 à 34 jours.
 - D'autres projets ferroviaires sont également soutenus afin d'obtenir la réactivation de lignes secondaires telles que la ligne Thionville – Bouzonville- Forbach sous l'impulsion du Département de la Moselle et la ligne Fontoy-Thionville.

En agissant ainsi, les collectivités locales entrent pleinement dans le 3^{ème} millénaire d'une mobilité décarbonée.

Si les collectivités assument entièrement leurs responsabilités face à ces questions de mobilité, il importe que l'Etat français prenne à son tour ses responsabilités comme l'Etat luxembourgeois a pris les siennes.

Face à ces éléments rappelant le fondement du projet d'A31 bis sur le secteur Nord, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville :

- **Réaffirme son soutien inconditionnel à la réalisation rapide de l'A31 bis.**
- **Rappelle que ce projet est attendu depuis plus de 30 ans par les populations lorraines et du BENELUX.**
- **Rappelle également que le gouvernement luxembourgeois a entrepris de nombreux et nouveaux travaux d'infrastructures.**

- **Insiste sur un point essentiel : l'attractivité des territoires transfrontaliers passe par des infrastructures pensées à l'échelle européenne.**
- **Confirme la nécessité de conclure la concertation et donc le bilan sur les 4 variantes identifiées lors du Copil du 8 novembre 2022 et non sur une 5^{ème} variante (non construction de l'A31bis) n'ayant jamais été débattue.**
- **Affirme l'importance de créer une infrastructure répondant aux enjeux de mobilité pour l'ensemble des territoires concernés.**
- **Affirme la nécessité de prioriser l'élargissement de l'A31 au nord de Thionville.**
- **Affirme la nécessité d'un choix de tracé permettant la desserte du territoire du Val de Fensch excluant ainsi le tracé F10.**
- **Affirme la nécessité de respecter la structuration urbaine des communes traversées imposant ainsi un tracé en tunnel profond en protection des populations et en maintien des résidents.**
- **Demande la réalisation d'un échangeur complet sur le nœud nord permettant l'accès et la sortie des usagers depuis et vers la RD 13 au niveau de Bétange – Bois de l'Etoile.**
- **Affirme la nécessité d'une jonction avec la RN52 sur le nœud sud.**
- **Affirme la nécessité de choisir un tracé facilitant l'accès aux friches industrielles et permettant ainsi leur valorisation et leur ouverture à des projets économiques.**
- **Affirme la complémentarité de l'A31 bis avec les autres infrastructures de mobilité et notamment la réactivation des lignes ferroviaires secondaires entre Fontoy et Thionville et entre Thionville – Bouzonville- Forbach ; la réalisation d'une ligne de BHNS entre Thionville et Esch-sur-Alzette ; le rétablissement des liaisons directes ferroviaires entre Thionville et Esch-sur-Alzette, la construction d'une 3^{ème} voie sur 3 itinéraires départementaux RD1 (Cattenom-Mondorff) RD653 (Hettange-Grande –Frisange) et RD15/RD58 (Hettange-Grande – Kanfen – Volmerange- Lès-Mines) ; le développement des mobilités alternatives avec la mise en place de voies dédiées aux modes doux.**
- **Demande le démarrage des travaux d'ici les 5 prochaines années afin de soulager les difficultés quotidiennes rencontrées par les populations transfrontalières ou résidentes.**

N° 2023-007 – Achat de terrains de voirie

Il a été convenu en accord avec la société Heraeus Electronite de racheter des parcelles de voirie n° 610/76 à 616/76 section 18 d'une contenance totale de 6.81 ares au prix de 20 € HT le m².

Il s'agit du parking situé en face de l'entreprise Heraeus Electronite qui permettra le stationnement des habitants de l'allée des Côteaux et de la route de Metz.

Les frais seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE :

- la vente de ces terrains et CHARGE M. le Maire ou son représentant des formalités correspondantes
- Le prix de 20 € HT le m² et l'inscription budgétaire au BP 2023

N° 2023-008 – Acte de constitution de servitudes pour la centrale photovoltaïque

La société « Centrale photovoltaïque d'Illange-Bertrange » (dénommée l'emphytéote) souhaite implanter sur le territoire des communes d'Illange et de Bertrange (dénommés propriétaires du fonds servant), une centrale photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable.

L'énergie ainsi produite est destinée à être vendue sur le marché de gros de l'électricité ou cédée à Electricité de France.

Pour permettre un accès sans danger et une bonne circulation des différents engins et véhicules, l'emphytéote des fonds dominants et le propriétaire des fonds servants se sont rapprochés et ont convenu ensemble de la conclusion de la constitution de servitudes d'accès comme décrite dans la convention en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE et CHARGE M. le Maire ou son représentant de la signature d'une convention de servitude avec la société « Centrale photovoltaïque d'Illange-Bertrange ».

N° 2023-009 – Convention relative au diagnostic archéologique de la zone sportive et ludique

Avant tout aménagement public ou privé, l'État peut prescrire un diagnostic archéologique pour vérifier si le terrain recèle des traces d'anciennes occupations humaines. Cette intervention, effectuée par l'Inrap (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) ou par un service de collectivité territoriale agréé, répond à un processus très encadré.

Des sondages sont alors effectués par l'Inrap ou par un service de collectivité territoriale agréé, sur 5 à 10 % de la surface de terrain concernée par le projet. La méthodologie employée permet de détecter, caractériser, circonscrire et dater les éventuels vestiges archéologiques présents dans le sous-sol. À l'issue de cette intervention sur site, les archéologues remettent un rapport de diagnostic aux services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)/Service régional de l'Archéologie de la région concernée). Sur la base de ces conclusions, soit l'aménageur est autorisé à entreprendre immédiatement ses travaux, soit une fouille préalable est prescrite. Chaque année, moins de 8 % des projets d'aménagement font l'objet d'un diagnostic archéologique.

En cas de grands travaux d'aménagement (lignes à grande vitesse, autoroutes, carrières), lorsqu'un permis de construire est déposé ou un permis d'aménager comme c'est le cas pour la zone sportive et ludique, le préfet de région et son service archéologique peuvent décider d'un diagnostic archéologique. Dans ce cas, l'Inrap ou les services publics agréés par l'État proposent un "projet d'opération" (moyens humains et techniques, méthodologie tenant compte de la prescription scientifique), qui permet d'évaluer le potentiel archéologique du terrain.

Une convention est alors signée entre l'Inrap et l'aménageur, qu'il soit public ou privé. Elle détermine les délais de réalisation du diagnostic, les conditions d'intervention et, le cas échéant, les moyens techniques que l'aménageur prendra à sa charge.

L'Inrap recueille auprès de l'aménageur toutes les données utiles liées au projet d'aménagement (topographie de l'emprise, coordonnées des autres intervenants), établit la composition de l'équipe archéologique et mobilise les moyens techniques nécessaires (pelles mécaniques, installation de chantiers). Du point de vue scientifique, le responsable d'opération de l'Inrap désigné par l'État se fait communiquer par le service régional de l'Archéologie (Drac) les informations concernant les vestiges déjà mis au jour dans le secteur (consultation de la carte archéologique nationale).

Dans la plupart des cas, le diagnostic consiste en des sondages à intervalles réguliers pour déterminer la présence d'éventuels vestiges. La taille d'un sondage varie en fonction du terrain. En règle générale, il s'agit d'une tranchée de 1,3 à 3 m de large (correspondant à la largeur du godet de la pelle mécanique), et de longueur variable. Lorsque des vestiges apparaissent, il est parfois utile d'élargir légèrement les sondages - alors dénommés "fenêtres" -, pour une meilleure compréhension de leur topologie (trous de poteaux formant un bâtiment par exemple). La profondeur de fouille dépend du niveau d'enfouissement des vestiges : de 30 cm sous le sol actuel à plus de 4 m, notamment pour les périodes les plus anciennes.

Le sondage se déroule comme suit : un archéologue, posté devant le godet de la pelle mécanique, guide le conducteur pour décapier la terre végétale par passes successives jusqu'au niveau des vestiges. À cet effet, il repère les anomalies de terrain (changements de couleur et de texture) pouvant correspondre à des fondations de murs, des fosses à détritiques, des fosses funéraires, etc. L'archéologue positionne l'ensemble de ces anomalies sur un plan afin de circonscrire les occupations humaines sur le terrain. Plusieurs périodes peuvent être représentées.

Quelques-uns des vestiges sont partiellement fouillés, les objets ainsi recueillis et analysés permettant de dater les occupations humaines auxquels ils sont liés.

À l'issue du diagnostic, un rapport de diagnostic est rendu aux services de l'État (DRAC/Service régional de l'Archéologie de la région concernée) qui vérifie sa conformité et fait procéder à son évaluation scientifique par la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (CTRA).

Trois cas de figure sont alors possibles :

- Le diagnostic est " négatif " : l'État autorise l'aménageur à entreprendre ses travaux.
- Le diagnostic est " positif " mais l'État considère que les vestiges archéologiques sont mal conservés ou ne présentent pas de réel intérêt scientifique : l'aménageur est autorisé à entreprendre ses travaux.
- Le diagnostic est " positif " : des vestiges ont été découverts sur tout ou partie de l'emprise du projet. Si l'État juge leur intérêt scientifique et leur état de conservation suffisants, il peut décider de la réalisation d'une fouille archéologique ou de la modification du projet d'aménagement.
- Le diagnostic a révélé la présence de vestiges exceptionnels devant être conservés in situ : l'État demande à l'aménageur de les intégrer dans son projet d'aménagement. Ce cas de figure est très rare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE et CHARGE M. le Maire ou son représentant de la signature d'une convention entre la commune et l'INRAP dans le cadre du diagnostic archéologique.

DIVERS

Christian SUBTIL :

- Retour sur 2 plans qui seront mis en ligne et à la disposition du public :
 - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : réunion grand public puis ateliers composés d'élus sur 9 thématiques : économie d'énergie, désimperméabilisation des sols, mobilité, pollution, création d'énergies renouvelables, ...
 - PLH (Plan Local de l'Habitat) : étude basée sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Porte de France – Thionville » par un bureau d'étude sur le thème du logement : état des lieux, besoin, projets, ...

Monique LEYENDECKER :

- Décorations de Noël : repas très convivial et très bons retours

Sophie FROMOND :

- Demande d'une habitante de mise à disposition d'un composteur au bloc communal et aménagement d'un coin jardinage

Didier BLOT :

- Retour sur l'atelier bio déchets : retard dans l'implantation d'infrastructures Composteurs partagés avec ouverture à clés (inscription nécessaire), implication du périscolaire dans la lutte contre le gaspillage

Joris ANDRE :

- Question sur l'avancée du projet de construction d'une caserne des sapeurs-pompiers intercommunale
- Informations sur les prochains travaux d'assainissement sur une servitude route de Thionville

Christine KUNERAT :

- Bacs à papier retirés par la CA PDF : questionnaire

Bernard DUVOT :

- Prise de poste du nouveau responsable du service technique
- Espace bacs à déchets du gymnase : sacs éventrés, cartons non pliés, déchets non ménagers Nettoyage obligé tous les jours par le service technique

Christophe LEYENDECKER :

- Retour sur l'assemblée générale du tennis : terrain impraticable, nettoyage à prévoir en retirant les plaques de sol au printemps, problème avec le filet, changement de comité et nouvelle présidente
- Réunion publique pour dynamiser l'association Loisirs & Culture samedi 4 février 2023 à 10h en mairie

Didier JACQUES :

- Chasse : absence de panneaux sur certains accès forestiers (rue de la forêt, route de Thionville) et piste cyclable, signalée à l'association de chasse. Un plan de l'emplacement des panneaux sera demandé à l'avenir Voir pour afficher des panneaux avec l'ensemble des dates de battues
- Porte-vélo arraché devant l'école

Valérie HASELMEIER :

- Décorations et rallye de Pâques en préparation

Martine GERGAUD :

- Bac de permaculture : nettoyage, ajout de terre, plantes annuelles à prévoir
- Enedis à questionner pour une prise en charge financière d'une customisation du transformateur à l'entrée du village
- Accueil lors des 2 journées de grève : 7 enfants la première journée de grève et 6 enfants la seconde
- Une seule classe transplantée cette année : classe de mer des CM1

Le Maire,

Marc LUCCHINI



Séance levée à 20h25
Le secrétaire de séance,



Christian SUBTIL